



République Française

Département de la Marne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Magenta

SEANCE DU 2 JUIN 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 2 pouvoirs

Date de convocation
22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à la mairie de Magenta, sous la présidence de **Benjamin BUSSON**, Maire.

Présents : **BREUZON Céline, BUSSON Benjamin, CHELMAS Jacky, CHENET Roderick, DENOIS Eric, DURET Celine, FROELIGER Sylvie, GONZALES Celine, HENRY Jean-François, LEVESQUE Maryse, MARY Catherine, NEUVILLE Herve, NOWAK Alain, NOWAK Sylvie, PICHARD Fabienne, STEPHANUS Geoffrey.**

Absents : **ROUYER Delphine.**

Représentés : **ANSSELIN Hervé pouvoir donné à BUSSON Benjamin, MICHEL Sébastien pouvoir donné à MARY Catherine.**

Monsieur NEUVILLE Herve a été nommé secrétaire de séance.

Objet : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
(rapporteur : S. Nowak)
N° de délibération : 31_2026

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	2	18	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération N°17-2025 du 2 avril 2025 fixant les tarifs de la restauration scolaire et l'accueil périscolaire,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

De fixer à compter du 1er septembre 2026 les tarifs des repas de la cantine à 4.60 € / repas

De fixer les tarifs du service « accueil périscolaire » comme suit :

• REVENUS	TARIF HORAIRE PAR ENFANT INSCRIT
de 0 € à 1 800 €	1.80 €
de 1 801 € à 2 400 €	2.00 €
de 2 401 € à 3 000 €	2.30 €
de 3 001 € à 3 600 €	2.50 €
de 3 601 € à 4 200 €	2.80 €
de 4 201 € à 4 800 €	3.40 €
de 4 801 € à 5 400 €	3.90 €
+ de 5 400	4.60 €

De plus, il autorise le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 5 juin 2026
Benjamin BUSSON,
Maire



BENJAMIN BUSSON

BENJAMIN BUSSON
2026.06.04 19:32:20 +0200
Ref:11136062-16795420-1-D
Signature numérique
le Maire